

Pension alimentaire versé quand il le veut

Par evianne, le 01/02/2012 à 13:27

Bonjour,

Voilà déjà quelques années que je suis divorcée et que je touche une pension alimentaire pour mes enfants. Le souci c'est que mon ex la verse un peu quand il veut. Mais en faisant attention, de toujours la versée au moins un moi sur deux. Pour que je ne puisse pas faire une demande d'aide à la CAF. Donc voilà j'aimerais savoir comment puis je faire pour toucher tous les mois la pensions alimentaire?. Car j en ai assez de vivre sans savoir si je la toucherais ou non.

Merci d avance pour vos réponses.

Par cocotte1003, le 01/02/2012 à 13:40

Bonjour, puisque vous avez déjà plusieurs mois de retard, vou pouv tres bien allez oir un huissier pour faire saisir les arrierés (pensez aussi à l'indexation annuelle) et demander une saisie arret sur salaire si vous connaissez le nom de l'employeur de votre ex, cordialement

Par evianne, le 01/02/2012 à 13:43

bonjour cocotte,

j aimerais bien aller chez un huissier mais voilà je ne connais pas I 'employeur de mon ex et d ailleur je ne sais même pas s'il travaille!!!!!! D'après ce que je sais il serait en intérim.

Par cocotte1003, le 01/02/2012 à 15:43

vous pouvez tres bien faire saisir votre ex sans le nom de l'employeur (c'est uniquent pour les saisies sur salaire), il suffit de l'adresse de son domicile et s'il ne peut pas payer en une fois, l'huissier lui fera un échéancier, cordialement

Par Tisuisse, le 01/02/2012 à 17:49

Bonjour,

Il n'est pas nécessaire qu'elle connaisse l'employeur de Monsieur. L'huissier a accès à tous les fichiers nationaux dont celui de la Sécu et, par ce biais, par l'URSSAF, par les caisses de retraites, l'huissier aura le nom de l'employeur et pourra faire une saisie-arrêt sur salaire, il pourra aussi opter pour un prélèvement direct sur les comptes bancaires.

Par evianne, le 03/02/2012 à 10:54

je viens d apprendre qu il n avait plus de travail et qu il touchait seulement le rsa est ce que sa fonctionne quand même??

Par Tisuisse, le 03/02/2012 à 10:58

Bien entendu, l'huissier se chargera de lui ponctionner le RSA si nécessaire, surtout s'il a donc revenus par ailleurs, notemment des placements.

Par Marion2, le 03/02/2012 à 17:34

Bonjour,

le RSA n'est pas saisissable.

Par evianne, le 08/02/2012 à 12:32

donc si j ai bien tout compris je ne peux rien faire pour toucher la pension en temps et en heure puisque le rsa est incessible. Par Marion2, le 08/02/2012 à 12:53

Bonjour,

Contactez quand même un huissier et voyez avec la CAF. Si effectivement il ne perçoit que le RSA, elle pourra inteervenir.

Bon courage.